



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 40

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 26 juin 2019

---

## OBJET :

DE-19-06-1-34) REMISE A JOUR DU REGIME ET DES LIMITES DES  
ZONES DE STATIONNEMENT DE SURFACE

**L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,**

**Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 13 juin 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.**

**Présents** : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

**Absents excusés** : Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BAUMIÉ (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

**Absents** : .

**Secrétaire de séance** : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190626-lmc1H6188H1-DE Date de réception en Préfecture : 01/07/2019 Date de Publication : 01/07/2019
---

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2213-2 et L.2333-87 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2125-9 ;

Vu le Code de la route et notamment son article R417-12 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2003 instaurant le stationnement payant de surface sur le territoire vincennois et créant des régimes de stationnement résidentiel ou rotatif ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 février 2013 modifiant les limites des zones de stationnement payant ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 septembre 2017 instituant à compter du 1er janvier 2018 le stationnement payant rotatif et résidentiel de surface pour les véhicules 2 roues motorisés stationnés sur les parcs dédiés à cet usage ;

Vu l'arrêté municipal n°18-1927 en date du 13 juillet 2018 portant réglementation du stationnement de surface à compter du 16 juillet 2018 ;

Considérant que les travaux de voirie réalisés, la requalification de certaines rues dans les quartiers et la mise en place du stationnement payant pour les véhicules deux roues motorisés impactent la réglementation du stationnement de surface ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 21 juin 2019,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

**ARTICLE I** : Approuve le projet de plan délimitant les zones de stationnement de surface et leurs régimes.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190626-lmc1H6188H1-DE Date de réception en Préfecture : 01/07/2019 Date de Publication : 01/07/2019
---

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*